



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 13

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

**PRIÈRE**

**DIX HEURES**

M. GERRARD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 204 — *Loi modifiant la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Personal Health Information Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. GERRARD, M<sup>me</sup> HOWARD, MM. FAURSCHOU, MALOWAY et LAMOUREUX ainsi que M. le ministre RONDEAU interviennent. M. CULLEN exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. ALTEMEYER présente la proposition suivante :

Proposition n° 3 : Appui au Protocole de Kyoto

Attendu :

que le changement climatique est le principal enjeu politique, économique et social des temps modernes;

que depuis 1999, le gouvernement du Manitoba a entrepris, en collaboration avec d'autres niveaux de gouvernement et des entreprises tant dans les collectivités rurales qu'urbaines, divers programmes visant la protection des eaux et des zones naturelles, la réduction des déchets, la prévention de la pollution et le développement de l'économie durable et que cette approche collaborative garantit la mise en œuvre efficace de programmes conçus de manière stratégique;

que le public manitobain souhaite la mise en œuvre d'un plan d'action portant sur le changement climatique, qu'un sondage effectué en 2006 a révélé que 84 % des Manitobains étaient préoccupés par le changement climatique et que le groupe de travail manitobain sur le changement climatique de 2002 en est venu à la même conclusion à la suite de ses consultations;

que les consultations menées par le groupe de travail de 2002 ont également révélé que les Manitobains envisagent que le changement climatique entraînera des changements économiques et environnementaux positifs, y compris l'énergie propre et renouvelable, le carburant à l'éthanol, l'efficacité énergétique des habitations et des entreprises ainsi que de nouveaux débouchés en matière de transport et d'agriculture et que ces changements peuvent tous avoir des effets bénéfiques sur la santé des Manitobains;

qu'en 2002 le gouvernement du Manitoba a assumé un rôle de chef de file, rôle maintenant reconnu à l'échelle nationale et internationale, lorsqu'il a réagi aux préoccupations du public en ce qui a trait aux changements climatiques en demandant au gouvernement fédéral de ratifier le Protocole de Kyoto, le seul accord international qui pave une voie claire vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

que le programme d'intervention du gouvernement du Manitoba intitulé « Kyoto et au-delà », est la stratégie principale de la province pour faire face aux changements climatiques et qu'il lui permettra de rencontrer, voire de dépasser, les objectifs établis par le Protocole de Kyoto;

que le document intitulé « Kyoto et au-delà » décrit comment le Manitoba prévoit réduire les émissions de gaz à effet de serre notamment en se servant de pompes géothermiques et de mélanges d'essence contenant 10 % d'éthanol, en remplaçant le charbon par le gaz naturel à la centrale génératrice de Selkirk, en présentant des modèles tirant profit de l'énergie éolienne, de l'énergie solaire et de l'hydrogène et en faisant la promotion d'écosystèmes agricoles durables, que les programmes Éconergiques d'Hydro-Manitoba, la production de biocarburants et la conversion au vert du centre-ville de Winnipeg sont des initiatives provinciales qui ont porté des fruits, que le Manitoba a été la première province à se joindre au *Défi d'une tonne* du gouvernement fédéral et que les autobus hybrides construits à Winnipeg sillonnent à l'heure actuelle les rues de villes telles que Seattle et Vancouver;

que le document intitulé « Vert et prospère » du Manitoba, qui traite plus en profondeur des objectifs de « Kyoto et au-delà » et qui a été rédigé pour répondre aux désirs des Manitobains de protéger l'environnement et de faire prospérer l'économie comprend également sept priorités stratégiques conçues pour atteindre la durabilité écologique dans la province soit : l'énergie et le climat, la protection des eaux, la protection des zones naturelles, la réduction des déchets et la prévention de la pollution, la collaboration avec le secteur privé afin de bâtir une économie durable, la favorisation d'une société verte et en santé et l'assurance que le gouvernement s'acquitte de ses activités internes de façon écologique et durable;

que le gouvernement du Manitoba travaille également en collaboration avec le gouvernement fédéral à la mise en œuvre d'un plan d'action portant sur le changement climatique et qu'en 2004, le Canada et le Manitoba ont signé un protocole d'entente de coopération dans la lutte contre les changements climatiques dont le but était de développer des possibilités d'énergie renouvelable, telles que le parc d'éoliennes situé à Saint-Léon, au Manitoba, et la construction d'une usine de production d'éthanol au Minnedosa;

qu'en juillet 2005, le gouvernement du Manitoba a publié son premier rapport sur la durabilité évaluant l'état de santé de la province en matière d'environnement, d'économie, de santé et de développement social et que cette mesure s'inscrit dans la tradition manitobaine qui consiste à promouvoir un environnement sain ainsi qu'une économie durable,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à envisager de continuer d'appuyer son plan d'action portant sur le changement climatique et d'élargir son rôle de chef de file;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à envisager de travailler en collaboration avec le gouvernement fédéral et d'encourager ce dernier à se servir du Protocole de Kyoto pour traiter du problème sérieux que posent les changements climatiques.

Il s'élève un débat.

MM. ALTEMEYER et CULLEN, M<sup>mes</sup> BLADY et STEFANSON ainsi que MM. SWAN, GERRARD et MALOWAY interviennent. M. MAGUIRE exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

---

**TREIZE HEURES TRENTE**

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N<sup>o</sup> 13) — *Loi sur les produits agricoles biologiques/The Organic Agricultural Products Act;*  
(M<sup>me</sup> la ministre WOWCHUK)

(N<sup>o</sup> 14) — *Loi modifiant la Loi sur les achats du gouvernement (pratiques équitables des fabricants)/The Government Purchases Amendment Act (Responsible Manufacturing);*  
(M. le ministre LEMIEUX)

(N<sup>o</sup> 22) — *Loi modifiant la Loi médicale/The Medical Amendment Act.*  
(M<sup>me</sup> la ministre OSWALD)

---

Présentation et lecture de pétitions :

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de l'Infrastructure et des Transports à envisager l'établissement d'une zone de limitation de vitesse sur le tronçon de la route provinciale à grande circulation n<sup>o</sup> 2 qui longe le village de Glenboro. (D. Prost, V. Ford, D. Ford et autres)

M<sup>me</sup> ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de l'Infrastructure et des Transports à agir et à envisager la construction d'une route à quatre voies qui contournerait le village de Forrest. (P. Zolinski, L. Chamberlain, V. Thoman et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre et son gouvernement à reconnaître l'importance de l'immigration pour notre province en améliorant et en renforçant le programme Candidats du Manitoba. (S. Serrano, B. Tuckett, C. Smith et autres)

---

M<sup>me</sup> la ministre WOWCHUK dépose :

le rapport annuel du Conseil de promotion de la coopération pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2007;  
(Document parlementaire n<sup>o</sup> 41)

le rapport annuel de l'Office des prêts et de garantie de prêts aux coopératives pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2007.  
(Document parlementaire n<sup>o</sup> 42)

---

M. le *ministre* RONDEAU dépose :

le rapport annuel des Réseaux informatiques en apprentissage et en recherche pédagogique du Manitoba (M.E.R.L.I.N.) pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 2007;

(Document parlementaire n° 43)

le rapport annuel du Centre de technologie industrielle pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2007.

(Document parlementaire n° 44)

---

M. le *ministre* SELINGER dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des recettes pour 2007-2008 — Finance.

(Document parlementaire n° 45)

---

M<sup>me</sup> la *ministre* MCGIFFORD dépose :

le rapport annuel du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2007;

(Document parlementaire n° 46)

le rapport annuel du Conseil de l'enseignement postsecondaire pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2007.

(Document parlementaire n° 47)

---

M<sup>me</sup> la *ministre* OSWALD dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2007-2008 — Santé et Vie saine.

(Document parlementaire n° 48)

---

M. RONDEAU, *ministre de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et du Sport*, fait une déclaration au sujet de la Semaine manitobaine du film et de la musique qui se déroule du 1<sup>er</sup> au 7 octobre 2007 de même que le 20<sup>e</sup> anniversaire de Manitoba Film and Sound (MFS), de la Manitoba Motion Picture Industry Association (MMPIA) et de la Manitoba Audio Recording Industry Association (MARIA).

M<sup>me</sup> MITCHELSON et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. BRIESE, M<sup>me</sup> BLADY ainsi que MM. CULLEN, JHA et LAMOUREUX font des déclarations de député.

---

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur les systèmes de soins de santé public et privé sera examinée le mardi 9 octobre 2007.

---

**Mardi 2 octobre 2007**

---

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 h 1, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hicketts